Zeitschrift: Der Kreis : eine Monatsschrift = Le Cercle : revue mensuelle

Band: 34 (1966)

Heft: 3

Artikel: L'Angleterre a réformé la loi sur les délits homosexuels

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-568122

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'Angleterre a réformé la Loi sur les délits homosexuels

Nous reproduisons ci-après l'article, résumant les pourparles au sujet de la réforme de la Loi sur les délits homosexuels en Angleterre, paru dans Paris-Presse-France-Soir du 13 février 1966.

Les disciples de Socrate et de Corydon ont finalement trouvé grâce devant la loi anglaise; on ne les enverra plus sur la paille humide des cachots expier leur conduite «déviationniste». Et si Oscar Wilde vivait encore, il n'aurait plus l'occasion d'écrire «La ballade de la geôle de Reading».

A l'issue d'un débat passionné, il s'est trouvé cette nuit 164 honorables membres du Parlement contre 107 pour voter en seconde lecture aux Communes la réforme de la loi sur les délits homosexuels.

Désormais, les étranges rapports entre adultes consentants âgés de 21 ans au moins ne tomberont plus sous le coup de la loi. A condition, toutefois, «qu'ils n'aient pas lieu en public».

Réformateurs et irréductibles se sont affrontés avec une fougue égale, comme l'an dernier à la Chambre des lords. On vit même un député, sir Cyril Osborne, interrompre sa convalescence, sortir de son lit et gagner héroïquement les Communes pour «protéger le pays contre cette chute dans la décadence».

Le débat, selon le «Times», prit souvent l'allure d'une sorte de «strip-tease psychologique» où chacun déballa ses raisons: à de rares exceptions près on apporta peu de preuves, mais on laisse s'exprimer ses convictions profondes. C'est un conservateur, M. Berkeley, qui présentait le projet de loi, au nom de l'association des députés de tous les partis farvorables à la réforme. Le gouvernement avait préféré rester neutre.

Plein de son sujet, M. Berkeley rappelle que cette affaire a été soulevée il y a huit ans, qu'on n'a cessé d'en discuter et qu'il faut se résoudre à trancher. Les sondages d'opinions montrent que 63% de la population veut une réforme.

Maîtres chanteurs

«Les gens dont nous parlons, dit-il, n'ont pas le choix. Ils se trouvent dans une situation impossible et doivent choisir entre être chastes ou commettre un délit. Des chrétiens, des ecclésiastiques, plusieurs évêques même ont prôné l'indulgence. Modifier la loi permettra de couper les ailes aux maîtres chanteurs qui terrorisent les coupables».

«C'est une honte, lance le conservateur sir Cyril Black. Les coupables n'auront plus peur de rien. Ce vice contre nature ne fera que croître. Il est faux de dire que les Eglises sont favorables à la réforme».

Un travailliste (M. Strauss) se dresse au nom des grands principes: «La persécution des homosexuels ressemble à la persécution des autres groupes minoritaires. Cela rappelle la persécution des gens de couleur, des juifs, des catholiques, des protestants.

«Avez-vous pensé aux épouses éplorées, aux ménages brisés, à cause de la conduite innommable de certains maris? Quoi de plus humiliant pour une épouse? Je n'en veux pour preuve que les nombreuses lettres que j'ai reçues», rétorque un conservateur, M. Shepherd.

Le travailliste Abse croit aux chiffres. Il pense apporter l'argument décisif:

«Toutes les quatre heures, il naît en Angleterre un bébé condamné à devenir homosexuel. Si l'on s'en tient à la loi actuelle, ces gens devraient constituer le groupe le plus important de délinquants. Il doit y avoir des millions de délits de ce genre commis chaque année; les inculpations devraient être proportionnelles: en fait, il n'y en a que cent par an. Ce qui prouve combien tout cela est dérisoire.

Harem

«Le châtiment n'est pas moins insensé. Envoyer un homosexuel dans une prison où il n'y a que des hommes est aussi vain que d'envoyer un obsédé sexuel dans un harem», lance le député pour la plus grande joie de la salle et des tribunes.

'C'en est trop pour sir Cyril Osborne qui s'écrie:

«Je suis fatigué d'une démocratie où la plus grande sécurité est garantie aux «caves«, aux «maquereaux», aux «drogués», aux «travestis» et maintenant aux «invertis».

Un autre conservateur voudrait avoir le mot de la fin: alors qu'on discute beaucoup d'abolir la peine de mort, il pense qu'il faudrait non seulement la maintenir mais encore pendre tous les homosexuels.

«Cela ferait une belle hécatombe», remarque, ironique, un de ses collègues.

Finalement, la Chambre vote. Dans la tribune réservée aux pairs, un homme a suivi le débat avec une attention passionnée. Il sourit en entendant proclamer le résultat: c'est lord Arran qui avait défendu cette loi à la Chambre Haute.

UNE INTERVIEW

Nous avons eu la chance de trouver par hasard dans des archives le texte d'une interview qui avait été accordée par l'écrivain bien connu Raoul Germain-Delafont au rédacteur d'un important hebdomadaire que nous ne nommerons pas pour des raisons compréhensibles. Ce texte ne fut jamais publié, une mention au crayon rouge en barre la première page: Inacceptable!

La personnalité de Monsieur Germain-Delafont et le succès de ses oeuvres garantissaient cependant l'intérêt de cet article. Il faut que la crainte du scandale soit grande encore dans certaine milieux littéraires pour qu'un tel document soit refusé. Nous avons pensé pouvoir le soumettre à nos lecteurs, lesquels sont mieux habitués à une franchise ab-